

AUDIOLOGISTE

Bureau des services éducatifs et complémentaires (Services à l'élève)

Le Centre de service scolaire est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaires-primaires, secondaires, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 17 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 113 000 élèves, jeunes et adultes.

Pour le bureau des services éducatifs, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est à la recherche d'une ou d'un audiologiste afin de pourvoir un remplacement allant jusqu'au 30 juin 2023.

Description du poste

Sous l'autorité de la direction adjointe des Services éducatifs/bureau des services à l'élève le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à la mise en place graduelle d'un service d'audiologie et une éventuelle bonification de l'offre qui serait faite à ses établissements. Il permettrait également au CSSDM d'étendre son champ d'intervention en inter et multidisciplinarité pour nos élèves vulnérables et à risque.

Lieux de travail possibles

L'audiologiste peut œuvrer dans des milieux [réguliers primaires](#) et [secondaires](#) ainsi que dans des [écoles spécialisées](#) auprès de diverses clientèles dont les élèves présentant une déficience auditive, une déficience intellectuelle, un trouble développemental du langage, un trouble du spectre de l'autisme ou des difficultés d'apprentissage.

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Principales attributions

1. Planifier et mettre en œuvre un plan d'action prévu dans le cadre de ce projet.
2. Organiser et effectuer des tests de dépistage de la surdité.
3. À la suite du dépistage, référer les élèves ayant échoué le test aux professionnels appropriés et faire le suivi auprès des parents.
4. Contribuer à la reconnaissance des besoins des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et de soutien et collaborer avec d'autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions
5. Offrir du soutien aux enseignants ou autres personnes de l'école en lien avec l'inclusion des élèves ayant un trouble auditif pour l'adaptation de l'environnement, la communication efficace, les stratégies à mettre en place en classe et les ressources et références pour les élèves ayant une perte d'audition.
6. Accomplir toutes autres tâches connexes à sa fonction.

Qualifications :

- Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Remarques :

La personne sera appelée à intervenir dans différentes écoles ciblées sur tout le territoire du CSSDM

Compétences recherchées :

- Sens élevé de l'organisation et de la planification.
- Être orienté vers le client.
- Autonomie, initiative et de rigueur.
- Faire preuve de jugement et de discernement.
- Capacité de travailler en équipe.
- Capacité à communiquer efficacement. Démontrer de l'aisance dans un environnement informatique.

Rémunération :

Le salaire annuel entre 50 150\$ et 92 027\$ selon le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* en vigueur.

Vous devez faire parvenir vos attestations d'expérience qui sont pertinentes à la fonction au plus tard 30 jours suivant votre entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit fait rétroactivement. Celles-ci doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Soyez informé ; le CSSDM et l'École d'orthophonie et d'audiologie (ÉOA) de l'Université de Montréal font équipe, dans le cadre d'une entente de collaboration signée en décembre 2020. Cette entente a pour but de nourrir la formation et les efforts de recherche des futurs professionnel-le-s en orthophonie et en audiologie et, d'une autre part, à favoriser le recrutement et la rétention de ces professionnels au sein du CSSDM.

Pour tous les détails, consulter le site suivant : <https://medecine.umontreal.ca/2021/04/19/entente-entre-leoa-et-le-cssdm-collaborer-pour-mieux-servir/>

Pour postuler : [Cliquez ici](#) !

Date limite pour postuler : 22 janvier 2023

Le CSSDM remercie les tous les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#)